



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES  
ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE

SEANCE du 13/06/2023

DLB 2023/594

L'an deux mille vingt-trois et le mardi 13 juin à 18h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, à la salle de la Bergerie d'ABEILHAN, sous la Présidence de Monsieur Sébastien FREY, Président.

**Date de la convocation :** 07/06/2023

**Affichage de la convocation :** 07/06/2023

**Etaient Présents :**

André ALBERTOS, Claude ALLINGRI, Alice ARRAEZ, Jean AUGE, Marie BALLESTERO, Viviane BAUDE TOUSSAINT, Jean BLANQUEFORT, Jean-Marie BOUSQUET, Francis BOUTES, Olivier BRUN, Jacques CANTAGRILL, Francis CASTAN, Sandrine DENIER, Michel FARENC, Philippe FAURE, Francis FORTE, Pascal FICHAUX, Sébastien FREY, Rémy GLOMOT, Frédéric GUARNIERI, Chantal GUILHOU, Vincent HUGOT-CONTE, Bruno JULIEN, Jean-Yves LE BOZEC, Georges LOPEZ, Claude MARCO, Pierre-Marie MARHUENDA, Gérard MARTINEZ, Marie-Hélène MATTIA, Fabrice MAURRAS, Christiane MOTHES, Christian PEREZ, Gérard PERRIN, Lionel PUCHE, Armand RIVIERE, Régine ROSENFELD, Pierre-Jean ROUGEOT, Jean ROUSSEL, Frédéric ROYE, Véronique SALGAS, Michel SALLES, Bernard SAUCEROTTE, Marie-Agnès SCHERRER, Michelle TARDY, Jean-Louis THERON, René VERDEIL, Sylvian VIALE, Nicole VICENTE, Claude VISTE.

**Absents représentés par leur suppléant :**

Joséphine GROLEAU représentée par José BELMONTE, Bertrand GELLY représenté par Pierre ALAUX, Daniel RENAUD représenté par Marie-Claude SEMPERE, Alain SICILIANO représenté par Stéphan BOYER.

**Absents Excusés :**

Jean-Louis ABADIE, Gérard ABELLA, Philippe AUDOUI, Claude BASTIER, Nathalie BASTOUL, Mathieu BENEZECH, Jacques BOLINCHES, Jérôme BONNAFOUX, Didier BRESSON, Christophe CASTAN, Patrick CATHALA, Jean-Jacques CORON, Jordan DARTIER, Gilles D'ETTORE, Philippe ENJERLIC, Julie GARCIN SAUDO, Vincent GAUDY, Robert GELY, Gii GEORGERENS, Didier GROUSELLE, Evelyne GUY, Jean-François HIGONENC, Bernard ICHE, Blandine LAIRD, Jean-Louis LAUX, Sylvie LERMET, Caroline LEVANNIER, Christophe LLOP, Michel LOUP, Laurence MABELLY, Patrick MARTINEZ, Carole MAUREL, Françoise MEMBRILLA, Jacques MONCOUYOUX, Bernard MONTAGUD, Catherine MONTARON SANMARTI, Louis PASCAL, Christophe PASTOR, Jean-René PENAS, Stéphane PEPIN-BONET, Christine PRADEL, Véronique REY, Joël RIES, Thierry ROQUE, Gaby RUIZ, Nicole SAUSSOL, Edgar SICARD, Isabelle SILHOL, Bernadette TAURINES FARO, Christophe THOMAS, Jean-Michel ULMER.

**Secrétaire de séance :**

Pierre-Marie MARHUENDA

**Objet : Signature d'un avenant n°6 à la convention de prestations intégrées pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage, la conception, la réalisation et l'exploitation de l'unité de traitement et valorisation des déchets de VALOHÉ**

Une délibération du Comité Syndical du SICTOM en date du 22 septembre 2016 et une délibération du conseil d'administration de la SPL en date du 7 novembre 2016 ont autorisé une convention de prestations intégrées pour la réalisation et l'exploitation de l'unité de valorisation projetée sur le site de VALOHE.

Par un avenant n°5, les parties se sont rapprochées pour traiter d'un décalage survenu dans le démarrage des dotations aux amortissements, pour figer la rémunération de la Redevance Partie Fixe au niveau de 2020, pour entériner un nouvel indice et pour compléter les clauses de revoyure.

La rémunération du prix du marché pour la biostabilisation des ordures ménagères à VALOHE est constituée par 2 éléments :

- La redevance partie fixe (RPF) correspondant à l'amortissement financier des emprunts ainsi que la reconstitution de l'autofinancement ;
- La redevance partie proportionnelle (RPP) avec un coût à la tonne.

L'article 10.3 de la convention, dans sa rédaction révisée par l'avenant 5 en vigueur, a figé la part fixe RPF.

Toutefois, les hausses des charges liées notamment à la hausse du coût de l'électricité et des carburants ne permettent plus la reconstitution de l'autofinancement du projet. Les charges d'électricité et de carburant s'élevaient à + 237 k€ en 2022 et sont estimées à +566 k€ en 2023.

L'application de la formule de révision aux parties fixe (RPF) et partie proportionnelle (RPP) permettrait une révision totale estimée à 9 % de la rémunération pour le traitement des ordures ménagères.

Ainsi l'avenant n°6 est destiné à modifier les modalités de révision de la rémunération en révisant annuellement la partie fixe (RPF).

Cette révision permettrait de retrouver l'équilibre sur le compte prévisionnel d'exploitation 2023 de VALOHE.

Monsieur le Président invite le Comité Syndical à approuver cet avenant, ainsi que toutes les pièces afférentes.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

**APPROUVE** les termes de l'avenant n°6 à la convention de prestations intégrées pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage, la conception, la réalisation et l'exploitation de l'unité de traitement et valorisation des déchets de VALOHé,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit avenant ainsi que toutes pièces afférentes.  
Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours mois et an susdits.

Signé électroniquement par  
Sébastien FREY  
Président



The image shows a blue ink signature of Sébastien Frey written over a blue logo. The logo consists of a stylized 'S' shape with the text 'PEZENAS AGDE' above it and 'SICTOM' below it.

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le 16/06/2023  
et de sa publication le 16/06/2023

A Nézignan l'Évêque, le 16/06/2023

**SMICTOM PEZENAS-AGDE**  
**Adresse postale : BP 112 - 34120 Pézenas**  
**Siège administratif : 27, avenue de Pézenas - 34120 Nézignan l'Évêque**  
Tél. : 04 67 98 45 83 Fax : 04 67 90 05 98 [www.sictom-pezenas-agde.fr](http://www.sictom-pezenas-agde.fr)